

# Règlement La Hotte de Quai Cyrano 2025

## Article 1 - Présentation

« La Hotte de Quai Cyrano 2025 » est organisée par l'EPIC Quai Cyrano.

« La Hotte de Quai Cyrano 2025 » démarre le 12 décembre 2025 et se termine le 18 décembre 2025.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour La Hotte de Quai Cyrano.

## Article 2 - Conditions de participation

La participation au jeu « La Hotte de Quai Cyrano » est gratuite et sans obligation d'achat, ouverte à toute personne majeure, résidant en France, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice ainsi que de leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre de « La Hotte de Quai Cyrano » directement ou indirectement.

## Article 3 - Participation

La participation à « La Hotte de Quai Cyrano » entraîne de la part du participant l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

## Article 4 - Gagnants

Chaque gagnant sera informé par les réseaux sociaux puis par mail lors du tirage au sort qui aura lieu le vendredi 19 décembre à 17h.

Les 4 gagnants se verront attribuer les lots listés à l'article 5, à raison de 1 gagnant par lot.

Les modalités de récupération des lots seront indiquées à chaque gagnant.

## Article 5 – Lots (valeurs indiquées pour chaque lot)

Lots attribués aux gagnants du tirage au sort :

### Lot Bien-être : valeur 290€

- 1 Massage au choix - 1h - Santé Joyeuse : 60€
- 1 nuit en cabane - Les cabanes de Monbazillac : 230€



### Lot Epicurien : valeur 446€

- 1 caisse panachée des vins du Château Montplaisir : 80€
- 1 visite privée et dégustation pour 2 personnes (1h15) - Vignoble des Verdots - Maison Wessman : 16€
- 3 bouteilles 1 Monbazillac (médaille d'or Paris), 1 bergerac sec, 1 Bergerac rouge – Grande Maison : 41.80€
- 1 coffret Le Gourmand - SAS Maison Peyrey : 22€
- 1 Panier de produits locaux - La Conciergerie Bergeracoise : 50€
- 1 coffret 4 terrines de porcs noirs Gascons - Ferme de la Massinie : 32€
- 1 magnum de Montravel rouge Château Puy Servain Vieilles vignes 2021 : 36.30€
- 1 assiette de tapas à déguster dans le jardin aux mois de juillet et août 2026 - Château Terre Vieille : 16€
- 1 bon d'achat - Agriculteurs Réunis : 30€
- 2 bouteilles de Château VARI : 30€
- 1 déjeuner pour 2 au Bistrot des Vigiers (boissons incluses) : 92€

### Lot Loisirs : valeur 554€

- 2x 2 places pour "Le Secret des Vignerons", la visite du domaine en VR à 360° : 48€
- 2 entrées enfants offertes pour le Château de Bridoire, le château des jeux, au choix : cluedo géant en février, vacances de Pâques avec Alice au pays des merveilles, le château des jeux en été ou les vacances d'halloween (hors nocturnes, labyrinthe et weekend de pâques) : 25€
- 2 entrées gratuites : Noël à Tiregand : 28€

- 1 carte cadeau pour un escape game 4 personnes - Escapia Bergerac : 100€
- 1 rando en E-Trotte tout terrain d'1h30 – Les Randonnées de Nico : 39€
- 1 entrée accrobranche et 1 partie de laser game (20 minutes) - Parc Des-chênes-toi Aventure : 30€
- 1 balade en calèche pour 2 personnes - Les Attelages de Monsacou : 26€
- 1 chèque cadeau Escape Game dans les vignes pour 2 personnes et dégustation des vins de la propriété - Château Haut-Pezaud : 30€
- 1 bon d'achat - Les Créateurs du Coin : 30€
- 6 places (2 par place) de Parc aux Dinosaures – Le Conquil et le Préhistobranche : 80€
- 2 places pour Yannick Noah à L'Espace étincelle - Centre événementiel de Bergerac : 118€

#### **Lot Voyage : valeur 800€**

- « Dotation donnant accès à 2 trajets aériens aller/retour au départ de Bergerac vers London City, sous réserve de disponibilité » : ticket d'or : 800€ \*

#### **\* RÈGLEMENT – CADRE DE DOTATION « TICKET D'OR »**

##### **1. Principe**

L'aéroport fournit un **voucher officiel**, imprimé sur un **carton doré dédié**, intégrant les **mentions légales**, les **restrictions** et la **procédure de réservation**.

Chaque ticket est un **exemplaire unique, numéroté, marqué discrètement et signé à la main** pour empêcher toute reproduction.

Les billets aller/retour **ne sont émis qu'après contact avec le gagnant**.

« Les vols sont opérés par la compagnie exploitante de la ligne au moment de la réservation. »

##### **2. Modalités de mise en œuvre**

###### **A. Matérialisation du lot**

Support officiel contenant obligatoirement :

– « Dotation donnant accès à 2 trajets aériens aller/retour **au départ de Bergerac vers London City** »

– **Valeur commerciale totale maximale du lot : 800 € TTC**

- **800 € est un plafond maximum**
- **aucun dépassement ne sera pris en charge**
- **aucune compensation si le prix réel est inférieur**
- **aucun échange en numéraire possible**

– Validité : **année civile 2026**, avec rappel impératif des deux périodes d'exploitation réelles de la ligne :

- mi-juin → début septembre
- mi-décembre → début janvier

– **Bagage cabine inclus**

– **Taxes aéroport incluses**



###### **Procédure de réservation :**

– Réservation exclusivement par email via l'adresse dédiée : [s.lopez@bergerac.aeroport.fr](mailto:s.lopez@bergerac.aeroport.fr) avec obligatoirement dans l'objet : « **Réservation Ticket d'Or** »

– **Préavis minimum : 60 jours** avant la date souhaitée.

###### **Clause financière de sécurité :**

La valeur réelle des billets au moment de la réservation pourra être inférieure à la valeur maximale indiquée, sans que cela n'ouvre droit à aucune compensation, remboursement ou complément financier.

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en numéraire.

## B. Contreparties de visibilité

- Le visuel du ticket est fourni par l'aéroport (cohérence de marque).
- Mention obligatoire : « Offert par l'Aéroport Bergerac Dordogne Périgord ».
- Photo du gagnant exploitable sur les réseaux, avec autorisation de droit à l'image signée. Durée d'exploitation : 3 ans sur tous supports (réseaux, web, print) à des fins de promotion sur tous supports de communication de Quai Cyrano et de l'Aéroport Bergerac Dordogne Périgord.

## C. Exécution

Une fois le gagnant désigné :

- Transmission du voucher à l'aéroport,
- Réservation effectuée par l'aéroport via carte professionnelle ou agence Proximis
- Envoi direct des e-tickets nominatifs au bénéficiaire.

→ Aucun remboursement, aucun versement d'argent, aucun billet non nominatif.



## 3. Responsabilité en cas de grève, météo, annulation

- Retards, annulations, grèves, refus d'embarquement, météo relèvent exclusivement de la compagnie aérienne, sans possibilité de recours contre l'aéroport.

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot seront donnés en temps utiles aux gagnants.

Les gagnants devront impérativement récupérer leur lot\* à partir du samedi 20 décembre et le mercredi 31.12.2025 dernier délai (avant 16h) ; exception faite du Ticket d'Or.

. Passée cette date, les lots non retirés seront remis en jeu pour une autre opération organisée par Quai Cyrano. Les gagnants ne pourront en aucun cas réclamer de contrevaleur financière en cas de non-récupération des lots.

\* Par lot il est entendu les lots « matériels » type bouteilles de vins, panier de produits... Les autres lots « immatériels » pouvant être transmis par voie électronique.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contrevaleur sous quelques formes que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, les organisateurs se réservent le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

## Article 6 – Un seul prix par foyer

Il n'y aura qu'un seul prix par foyer, le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit. Les sociétés organisatrices se réservent le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

## Article 7 – Responsabilité / force majeure / prolongation / annexes

La responsabilité des sociétés organisatrices ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Des additifs, ou, en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le Jeu.

Enfin, il est expressément convenu que la Loi ayant vocation à s'appliquer est la Loi Française. Le tribunal de référence est le Tribunal correctionnel de Bergerac, rue du Palais, 24100 Bergerac.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troubant le déroulement du Jeu.

Les sociétés organisatrices se réservent la faculté d'utiliser tout recourt et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement, ou, aurait tenté de le faire.

Tout participant à « La Hotte de Quai Cyrano » qui serait considéré par les sociétés organisatrices comme ayant troublé le jeu d'une quelconque des manières précitées, sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit, notamment en cas de raison impérieuse, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu et/ou session du jeu, en partie ou dans son ensemble, si les circonstances l'exigeaient. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le site Internet des sociétés organisatrices.

Les sociétés organisatrices se réservent la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au jeu si elles ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du jeu. Les sociétés organisatrices pourront toujours en cas de force majeur, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion, malveillance dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu, les cas de rupture et de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, les obligations légales ou réglementaires ou d'ordre public imposées par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement le présent règlement de jeu, ou tout autre événement de force majeure ou cas fortuit au sens de l'Article 1148 du Code Civil) même émanant de leur propre responsabilité (sous réserve en cas de bonne foi), cesser tout ou partie du jeu. La présente hotte sera annulée en cas de force majeure, sans que les participants ou gagnants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

## **Article 8 - Réclamations**

Toute contestation ou réclamation à « La Hotte de Quai Cyrano » ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 19 décembre 2025, à Quai Cyrano - 1, rue des Récollets 24100 Bergerac le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'un des organisateurs du jeu dont les coordonnées figurent ci-après.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation.

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

## **Article 9 – Informatique et Liberté**

Les données à caractère personnel sont traitées par l'Office de Tourisme à des fins d'information et de communication, à l'exclusion de toute sollicitation commerciale.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant qu'elles peuvent exercer en écrivant à : Quai Cyrano, 1, rue des Récollets 24100 Bergerac.

## **Article 10 - Correspondance**

Toute correspondance ou demande d'information concernant le déroulement du présent prix doit être adressée ou formulée à Quai Cyrano, 1, rue des Récollets 24100 Bergerac ou au 05 53 57 03 11.

Fait à Bergerac, le mardi 9 décembre 2025

Dépôt du règlement effectué ce jour auprès de :

*SELAS LAMOURET & ASSOCIES - Mme Gaëtane LAMOURET  
7 Bd Katherine Traissac, 24100 Bergerac*

